

Pour un financement juste et durable de la prévoyance vieillesse

Les perspectives pour la prévoyance vieillesse ne sont pas bonnes. Un solde négatif dans le fond AVS et un déficit annuel de 7 milliards de francs suisses sont à prévoir pour 2030. Le financement des rentes devient de plus en plus difficile en raison du taux de conversion élevé et de l'arrivée de la génération des baby-boomers à l'âge de la retraite.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Les réformes de la prévoyance vieillesse sont nécessaires depuis des années pour permettre de compenser le manque et de prévoir un financement durable. Pourtant, la plupart des politiciens ne semblent pas avoir compris la gravité de la situation. Au lieu de profiter de Prévoyance vieillesse 2020 en initiant des réformes durables pour venir enfin à bout des problèmes dans lesquels se trouvent les deux premiers piliers, la solution proposée passe par des augmentations d'impôts tout en laissant aux générations futures la responsabilité de trouver une réelle solution.

Une telle politique est irresponsable et antisociale envers nos descendants.

Les Jeunes libéraux-radicaux proposent donc les mesures suivantes afin de stabiliser l'AVS et la prévoyance professionnelle pour l'avenir et d'en assurer leur financement.

Les Jeunes libéraux-radicaux Suisse exigent

AVS – 1^{er} pilier

- le même âge de référence pour les hommes et les femmes
- l'introduction d'un frein à l'endettement automatique pour l'AVS
- de renoncer à une augmentation domageable de la TVA ou des cotisations salariales
- au lieu de cela, une augmentation de l'âge de la retraite et un ajustement des prestations dans le cadre d'un frein à l'endettement
- l'introduction d'un âge flexible de la retraite
- que l'AVS soit financée à long terme uniquement par les contributions salariales
- une consolidation de l'AVS et des rentes plus élevées en renforçant le système de financement par capitalisation

Prévoyance professionnelle – 2^{ème} pilier

- de transférer la compétence de fixer le taux de conversion et le taux d'intérêt aux caisses de pension
- des bonifications de vieillesse minimales et identiques pour tous les contributeurs
- de renoncer à une réduction de la déduction de coordination
- une augmentation du salaire assuré
- un assouplissement des règles d'investissement
- un libre choix de la caisse de pension pour tous les travailleurs

AVS – 1^{er} pilier

L'AVS, avec ses prestations complémentaires, devait être assurée pour de nombreuses années. Lors de son introduction en 1948, la pension minimale était de 40 francs par mois¹ et a augmenté progressivement pour arriver à 1175 francs. Le financement du 1^{er} pilier est fortement dépendant du nombre de retraités par rapport au nombre de personnes actives. Si le déséquilibre entre ces deux derniers augmente, cela a un impact sur les finances de l'AVS et donc sur les rentes de toute la population suisse. Après l'introduction de l'AVS, des mesures automatiques qui relevaient du bon sens politique et qui auraient permis d'agir en cas de changement de cet équilibre dans la population n'ont pas été souhaitées. Nous constatons aujourd'hui qu'il s'agissait d'une erreur politique fatale.

Déjà au début des années 1990, l'AVS aurait dû tomber en déficit. Ce n'est que grâce à des taux de migration élevés, à une augmentation de la TVA en faveur de l'AVS et à des fonds injectés par la Confédération, que l'AVS a évité le déficit jusqu'à aujourd'hui. Aujourd'hui, le financement grâce à l'immigration et les financements croisés ne suffisent plus. L'AVS enregistre une perte d'un demi milliard de francs en 2015. La situation ne devrait pas s'améliorer à l'avenir. Au contraire, selon les prévisions faites par la Confédération. Tout d'abord, l'immigration en Suisse aura certainement tendance à diminuer et les baby-boomers vont bientôt prendre leur retraite. Ces deux paramètres auront un impact négatif sur la situation financière de l'AVS.

La Confédération prévoit que le bas de laine de plus de 40 milliards dans le fonds AVS sera épuisé d'ici 15 ans. Seulement pour l'année 2030, une perte d'environ 7 milliards est attendue.

Les prévisions indiquent que des mesures doivent être prises maintenant pour stabiliser l'AVS. Un paquet de mesures contribuerait à la fois à la stabilisation financière, mais aussi à une meilleure justice dans l'AVS.

Pas de discrimination – même âge de la retraite pour les hommes et les femmes

Pour les Jeunes libéraux-radicaux, il n'est pas compréhensible qu'à notre époque les hommes et les femmes ne soient pas traités de la même manière. Nous exigeons que cette discrimination de l'Etat sur les retraites cesse et que l'âge de référence pour la retraite soit le même pour toutes et tous.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent le même âge de référence pour la retraite pour les hommes et les femmes

¹ Compte tenu de l'inflation, cela correspondrait aujourd'hui à environ 180 francs.

Frein à l'endettement pour l'AVS

Dans l'idéal, lorsque la situation se dégrade, le gouvernement devrait prendre des mesures adéquates pour faire face aux difficultés. L'expérience a malheureusement montré que ce n'a pas été le cas par le passé et qu'on a préféré une politique basée sur les intérêts que de se soucier de l'économie. Il a été préféré de repousser les problèmes, de laisser les dettes s'accumuler et de les laisser aux générations futures. En Suisse, il existe heureusement depuis 2013 au niveau fédéral un mécanisme de frein à l'endettement qui veille à ce que la Confédération ne vive pas au-dessus de ses moyens. Malheureusement, un tel mécanisme n'existe pas pour l'AVS. Compte tenu des prévisions alarmantes, l'introduction d'un tel instrument pour l'AVS se révèle nécessaire et urgente. Un tel levier doit être actionné automatiquement en cas d'urgence si le Parlement ne prend pas de mesure dans les temps. La Suède et le Danemark pourraient servir de modèle. En effet, ces deux pays nordiques ont tous deux reconnu l'existence d'un conflit d'intérêts entre la politique et la prévoyance vieillesse et ont donc dépolitisé la question du financement en introduisant un système d'augmentation automatique de l'âge de la retraite et en adaptant les prestations.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent l'introduction d'un mécanisme de frein à l'endettement automatique pour l'AVS

Configuration possible du frein à l'endettement

Zurzeit werden mehrheitlich Ansätze diskutiert, welche En ce moment, il y a plusieurs variantes de frein à l'endettement discutées qui se focalisent sur le fond AVS en tant qu'indicateur de santé principal pour l'AVS. Le mécanisme de frein à l'endettement pourrait par exemple être activé lorsque l'état des fonds se trouve au-dessous d'un certain seuil. L'avantage d'une telle solution serait qu'on tienne compte d'une augmentation des dépenses, mais cette solution a également un désavantage important : ce n'est pas improbable qu'un seuil (de 80%, par exemple) défini au préalable soit baissé par la Confédération dès que les finances se rapprochent de ce seuil.² Sur la base de ces considérations, les Jeunes libéraux-radicaux proposent d'utiliser le résultat des comptes comme point de référence. Le frein à l'endettement doit être utilisé dès que le résultat des comptes est négatif ou si les prévisions indiquent qu'il sera négatif dans les prochaines années. Cette solution est logique. Dès que des pertes sont constatées, des mesures doivent être prises pour ramener les finances vers l'équilibre³.

Tandis que la Confédération souhaite assainir l'AVS au travers d'une augmentation de la TVA pourtant dommageable, nous proposons – comme l'a aussi fait la Suède – d'ajuster l'âge de la retraite et d'adapter les prestations selon la hausse des prix. Un argument de la Confédération en faveur d'une augmentation de la TVA est que, par ce biais, tant les personnes actives que les retraités participent au redressement des finances. Mais cet objectif peut également être atteint grâce à notre proposition, sans devoir faire face aux effets néfastes d'une augmentation des taxes. De cette manière, tant les jeunes que les retraités seront traités de la même façon, au travers d'une augmentation de 3 mois de l'âge de la retraite.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent que l'on renonce à l'augmentation de la TVA et des cotisations salariales pour assainir l'AVS.
- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent à la place une augmentation de l'âge de la retraite et une adaptation des prestations au travers du mécanisme de frein à l'endettement.

Sur la base des calculs effectués par la Confédération, on peut estimer à peu près quelles conséquences pourraient avoir le frein à l'endettement sur les finances de l'AVS. Les données présentées dans le Tableau 1 montrent que le fonds de l'AVS peut être stabilisé grâce au frein à l'endettement. L'âge de la retraite passerait à 66 ans et 9 mois d'ici à 2030 tant pour les hommes que pour les femmes et les rentes devraient être plus haute de 1.35% par rapport à 2020⁴. Bien que de telles prévisions à long terme soient difficiles à évaluer, la situation pourrait s'améliorer au milieu du siècle, en particulier au travers d'une tendance à la diminution du nombre de nouveaux retraités. Ainsi, à partir de ce moment, le levier sera moins souvent actionné et l'âge de la retraite sera donc moins fréquemment ajusté.

² La réserve du fonds AVS pourrait par conséquent faire figure de deuxième point de référence.

³ Du fait que la retraite soit adaptée uniquement selon la hausse des prix, le retraité renonce à une augmentation de retraites de 0.45%. Une augmentation de l'âge de la retraite de 3 mois prolonge le temps de travail d'environ 0.53%. Ainsi la charge est aussi haute pour les deux partis.

⁴ Au lieu de 4.6%

Année	Résultat des comptes, régime actuel	Etat du fonds AVS, régime actuel	Résultat des comptes, nouveau régime	Etats du fonds AVS, nouveau régime	Age de la retraite (Années, mois)	Taux de couverture du fonds AVS (%)
2015	-558	44229			64 / 65	106
2016	-104	44125			64 / 65	104
2017	111	44104			64 / 65	102
2018	57	43985			64 / 65	100
2019	32	43755			64 / 65	98
2020	175	43497	321	43643	64.2 / 65	97
2021	-452	42614	505	43717	64.7 / 65.3	95
2022	-355	41837	757	44052	64.9 / 65.3	95
2023	-1441	39982	553	44191	65.2 / 65.6	93
2024	-1467	38121	721	44518	65.4 / 65.6	92
2025	-3013	34730	243	44383	65.9	89
2026	-3165	31222	343	44383	65.9	88
2027	-4590	26323	-145	43929	66	84
2028	-4892	21170	263	43931	66.3	84
2029	-6641	14319	-250	43471	66.6	80
2030	-6930	7247	207	43536	66.9	80
2031	-8794	-1618	-366	43099	67	77
2032	-8955	-10557	248	43363	67.3	77
2033	-10541	-20993	0	43468	67.6	75
2034	-10587	-31372	163	43839	67.6	75
2035	-12265	-43326	-413	43737	67.9	73

Tableau 1 – Résultat des comptes et état du fonds AVS selon le régime actuel (Source: Confédération) et le nouveau régime (adaptation de l'âge de la retraite et des rentes; même âge de référence pour les femmes (par incrément de 2 mois introduit dès 2020)) (Source: Selon nos prévisions)

Age flexible de la retraite

L'âge flexible de la retraite est une idée du passé qui ressort des tiroirs. Selon nous, il est clair que chaque personne doit organiser sa vie aussi librement que possible. Pour cette raison, nous exigeons que chaque individu puisse déterminer l'âge auquel il ira à la retraite. Suivant l'âge d'entrée à la retraite, des adaptations des rentes doivent être opérées afin d'éviter de créer de mauvais incitatifs. D'un autre côté, chacun a la possibilité

té d'augmenter sa propre rente, en travaillant, par exemple, à temps partiel pendant encore quelques années.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent l'introduction d'un âge flexible de la retraite

Financement transparent

Outre les 30 milliards de francs prélevés grâce aux cotisations salariales durant l'année écoulée, l'AVS est alimentée par différentes sources. Environ 8 milliards de francs proviennent des caisses de la Confédération, 2,3 milliards de francs proviennent des recettes de la TVA et 300 millions de francs proviennent des jeux de hasard. Cela signifie qu'environ 26% des dépenses ne sont pas couvertes par les contributions salariales.

Pour les Jeunes libéraux-radicaux, le financement de l'AVS devrait être plus simple et plus transparent. A terme, les financements de l'AVS par la Confédération, par la TVA et par d'autres types de recettes devraient être abolis de sorte à ce que l'AVS ne soit financée que par les cotisations salariales. Ce changement devrait être opéré sans augmenter les cotisations salariales. En raison du déséquilibre entre le nombre de personnes actives et le nombre de retraités, cette mesure ne serait pas applicable dans l'immédiat. Cependant, elle sera réalisable dès que l'équilibre sera retrouvé vers le milieu du siècle ce qui permettra à l'AVS de retourner dans l'excédant.

Un tel changement libérerait la Confédération du versement annuel de 11 milliards de francs. Une telle économie devrait être répercutée sur les citoyens au travers d'une réduction d'impôts qui permettrait d'augmenter le bien-être. Cela permettrait donc de diminuer la TVA de 4 points dans le meilleur des cas. Une réduction de moitié du taux de TVA représenterait une économie de 100 francs chaque mois en faveur du contribuable.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent que l'AVS soit, à long terme, financée uniquement par les cotisations salariales

La solution contre la pauvreté des retraités passe par un renforcement du système par capitalisation

Die Jungfreisinnigen haben erkannt, dass heute einige Les Jeunes libéraux-radicaux reconnaissent qu'aujourd'hui certaines personnes perçoivent une (trop) petite rente AVS, qui ne permet pas de subvenir aux besoins quotidiens. Seuls ceux qui ont gagné suffisamment durant leur carrière peuvent s'assurer une qualité de vie suffisante grâce aux 2ème et 3ème piliers ou encore grâce à un autre type d'épargne propre. Toutefois, une augmentation des rentes AVS, comme celle préconisée par l'initiative AVSplus, n'est pas la solution permettant de remédier à cette situation. En effet, cette initiative engendrerait un coût supplémentaire de 5 milliards de francs par an et pénaliserait les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires (exonérées d'impôts) qui perdraient ce droit et devraient payer d'avantage d'impôts. Les Jeunes libéraux-radicaux s'opposent à cette pénalisation des plus faibles et rejettent l'augmentation des rentes AVS.

Heureusement, des alternatives existent qui amènent des effets positifs. La science s'est déjà penchée sur les avantages et les inconvénients des systèmes de finance-

ment des retraites par répartition et par capitalisation. Une étude du FMI montre que ce dernier est meilleur à bien des égards. Un avantage important du système de retraite par capitalisation est l'efficacité sur les coûts qui est plus élevée. Avec un système par capitalisation, l'on obtient de meilleures rentes grâce aux investissements des épargnes sur le marché de capitaux, contrairement au système par répartition⁵. Il faudrait donc réduire les cotisations d'épargne par répartition et augmenter la part des retraites financées par capitalisation. Les Jeunes libéraux-radicaux exigent donc de la Confédération qu'elle analyse les possibilités de mise en œuvre d'un tel système afin que tout le monde puisse bénéficier de meilleures rentes.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent une consolidation de l'AVS et de plus hautes rentes grâce à un renforcement du système par capitalisation

Prévoyance professionnelle – 2^{ème} pilier

Combinées, l'AVS et la prévoyance professionnelle (introduite en 1985) doivent permettre aux retraités de conserver dans une large mesure leur niveau de vie antérieur. Comme pour le 1er pilier, le 2ème pilier basé lui sur un système de capitalisation possède des défauts de conception, dont les effets négatifs sont visibles aujourd'hui.

Les années durant lesquelles la Berne fédérale a fixé les paramètres techniques du 2ème pilier ont considérablement détérioré la situation des fonds de pension. Les bonifications de vieillesse⁶, qui augmentent avec l'âge, pénalisent les salariés plus âgés sur le marché du travail. Troisièmement, la population n'a pas le libre choix de sa caisse de pension. Afin de garantir un financement durable, juste et libéral de la prévoyance professionnelle, les Jeunes libéraux-radicaux suggèrent d'opérer les changements suivants.

Dépolitisation du taux de conversion minimal et de l'intérêt minimal

Seit Einführung des Obligatoriums der beruflichen Depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle obligatoire en Suisse, nous connaissons une situation absurde dans laquelle le politique fixe à la fois le taux de conversion et le taux d'intérêt minimal. Ceux-ci ne doivent pas dépendre de la volonté de la Berne fédérale, mais de facteurs externes tels que l'espérance de vie et le marché des capitaux⁷.

Contrainte du risque et de la répartition

Grâce à l'innovation et aux progrès de la médecine, nous avons la chance de vivre plus longtemps aujourd'hui. Cependant, une espérance de vie plus élevée conduit inmanquablement à devoir abaisser le taux de conversion⁸. Aujourd'hui, le taux idéal devrait se situer aux environs de 6% voire moins, ce qui est bien inférieur au taux actuel de 6.8%. Le Prof. Martin Janseen estime même que le taux de conversion correct devrait correspondre à la moitié du taux actuel⁹. La situation dans les marchés de capitaux a changé. Lors de l'introduction de la prévoyance professionnelle, le rendement des obligations d'Etat sur 10 ans était encore au-dessus du taux minimal de 4%. Entretemps, les taux sont passés dans le négatif et le taux minimal se situe encore à 1.25%. Pour

⁵ Richard Hemming, Should Public Pensions be Funded?, IMF Working Paper, 1998

⁶ Les bonifications de vieillesse sont le pourcentage du revenu qui est versé à la caisse de pension.

⁷ La Confédération doit avoir uniquement une influence restreinte dans la mesure où elle peut déterminer l'âge de la retraite.

⁸ Le taux de conversion transforme les avoirs de vieillesse en rente annuelle. Pour un avoir de vieillesse de 500 000 et un taux de conversion de 5%, cela mène à une rente de 25 000 francs par an. Le taux de conversion dépend des rendements sur le marché, de l'espérance de vie et de l'espérance de vie après l'entrée à la retraite. Si nous vivons plus longtemps, l'avoir de vieillesse doit être réparti sur de plus longues années, donc le taux de conversion doit être revu à la baisse pour que les avoirs de vieillesse ne soient pas tous utilisés avant le décès.

⁹ Source: <https://youtu.be/g7YjqdigsIw?t=27m51s>

ces deux paramètres, la Confédération n'a pas mené les réformes nécessaires. Les caisses de pensions et les assurés doivent aujourd'hui payer pour ces erreurs. Les caisses de pension ont deux possibilités pour essayer de financer ces lacunes. Soit ils prélèvent du capital aux jeunes pour le donner aux rentiers¹⁰ ou alors ils font des investissements plus risqués¹¹. Cependant, cette stratégie n'est pas finançable sur le long terme. Au moment où les baby-boomers prendront leur retraite, les caisses de pensions se retrouveront dans une situation difficile et devront prendre des mesures correctives.

La réduction du taux de conversion précédemment proposée n'est pas une solution durable

Le Parlement a finalement fini par reconnaître le besoin d'intervenir sur le taux de conversion. Avec Prévoyance vieillesse 2020, le taux de conversion devrait être réduit à 6%. Les représentants des partis de gauche, que l'on peut qualifier de gauche populiste, crient au vol des retraites. En effet, comme dit plus haut, le vol intervient déjà aujourd'hui dans l'état actuel du système, ce qui représente près de 1000 francs par assuré et par an. Les défenseurs d'une diminution du taux de conversion ne veulent rien. Au contraire ! Ils souhaitent rectifier l'injustice qui existe, voulue par la gauche.

Le modèle Liechtensteinois

Mais la baisse du taux de conversion ne résout le problème que temporairement. Comme le débat actuel l'a montré, il n'y a que peu de politiciens qui souhaitent réellement une prévoyance professionnelle au financement juste, équitable et durable. Un financement durable du 2ème pilier peut se faire uniquement si les paramètres techniques liés aux assurances sont dépolitisés. Le Liechtenstein a aussi connu un conflit d'intérêts et a dépolitisé les questions sur le taux de conversion et sur le taux d'intérêt minimal. Depuis son introduction en 1989, les caisses de pension du Liechtenstein fixent elles-mêmes ces paramètres. Le système a fait ses preuves. Le taux de couverture moyen à la fin 2014 était de 106% et le taux de conversion était fixé à 6.2%. Les caisses de pension liechtensteinoises sont bien armées et sont capables de se passer d'une redistribution des jeunes aux retraités en raison du taux de conversion inférieur¹².

Pour éviter les manœuvres électorales qui iraient à l'encontre d'un régime de retraite durable, les Jeunes libéraux-radicaux exigent que l'on s'inspire du modèle à succès liechtensteinois et qu'il soit introduit en Suisse. Au lieu de poursuivre leurs propres intérêts, les politiciens devraient laisser les caisses de pension fixer leur politique de retraites au service des assurés. Afin de garantir un marché sans obstacle et sans mesures dissuasives, il faudrait renoncer aux mesures de sauvetage publiques lorsque les caisses de pension connaissent des difficultés financières.¹²

– Les Jeunes libéraux-radicaux exigent que l'on transfère la compétence de fixer le taux de conversion et le taux d'intérêt aux caisses de pension.

Pas de discrimination sur l'âge

Dans le système actuel, un employé de 22 ans verse une contribution d'épargne pour la caisse de retraite de 0%

du salaire assuré, contre 18% pour un employé de 59 ans. Les employés plus âgés sont ainsi discriminés sur le marché du travail. Un employeur privilégiera donc des employés jeunes. Pour les Jeunes libéraux-radicaux, cette discrimination doit être supprimée en introduisant un taux de bonification minimum, indépendant de l'âge.

– Les Jeunes libéraux-radicaux exigent un taux de bonification minimum, égal à tous les assurés

Effet sur le taux de bonification et sur les rentes

Les effets de cette exigence sont représentés dans les Tableaux 2 et 3. Sans discrimination liée à l'âge, le taux de cotisation peut être fixé à un niveau de prestation constant d'environ 10,6%¹⁴. Le Tableau 3 montre que l'avoir de vieillesse reste avec la fixation d'un taux constant. Avec un taux de bonification constant, la retraite sera plus élevée plus vite puisque l'on aura épargné plus d'argent plus tôt.¹⁵

Age	Taux de bonification actuel en % du salaire assuré	Nouveau taux de bonification en % du salaire assuré sans discrimination basée sur l'âge
18–24	0,0	10,6
25–34	7,0	10,6
35–44	10,0	10,6
45–54	15,0	10,6
55–âge de référence	18,0	10,6
Total	500,0	500,0

Tableau 2 – Taux de bonification selon le système actuel et selon la proposition de modification.

	Sans changement	Sans discrimination basée sur l'âge
Salaire assuré maximal	59 925	59 925
Total des bonifications de vieillesse en % du salaire assuré	500,0	500,0
Total des avoirs de vieillesse sans intérêt	299 625	299 625
Total des avoirs de vieillesse avec intérêt de 3%	518 026	659 229
Rente vieillesse*	35 226	44 828

Tableau 3 – Rentes selon le système actuel et selon la proposition de modification. *La rente vieillesse est calculée selon un taux de conversion de 6.8%.

Pas de réduction de la déduction de coordination

Aktuell wird von jedem einzelnen Lohn unabhängig. Actuellement, la déduction de coordination est déduite sur chaque salaire indépendamment du taux d'occupation. Ainsi, une personne qui travaille pour un seul et même employeur, n'est pas assurée de la même manière que si elle travaillait pour plusieurs personnes. Même les personnes travaillant à temps partiel – des femmes pour la plupart – ne sont assurées que peu ou pas du tout en raison de la déduction de coordination. Ce problème peut être résolu avec une déduction de coordination plus basse, voire même grâce à son abolition complète. Une autre solution serait celle d'adapter la déduction de coordination au taux de travail – ainsi, pour un emploi à 50%¹⁷, la déduction de coordination serait réduite de moitié. Cette proposition s'applique déjà aujourd'hui au sein de plusieurs caisses de pension. Cependant, les Jeunes libéraux-radicaux rejettent les deux propositions car la charge fiscale augmenterait

¹⁰ Différentes études estiment que la redistribution correspond à 1000 francs par personne et par année (<http://www.aargauerzeitung.ch/wirtschaft/rentner-werden-bei-der-pensionskasse-massiv-bevorzugt-129157963>)

¹¹ Le pourcentage d'obligation des liquidités a fortement baissé (<http://www.swisscanto.ch/ch/de/berufliche-vorsorge/pensionskassenstudie.html>)

¹² Introduction au modèle liechtensteinois : <https://www.fma-li.li/files/fma/fma-betriebliche-personalvorsorge-2015.pdf>

¹³ Toutefois, afin de protéger les travailleurs et leur pension de retraite, une couverture minimale pourrait par exemple être exigée. S'il est en-dessous de cette valeur, la caisse de pension doit prendre des mesures d'assainissement.

¹⁴ Avec une rente/un âge de référence à 65 ans. Avec une augmentation de l'âge de référence, le taux serait réduit en conséquence.

¹⁵ Pour les personnes dont le salaire est inférieur à 84'600 francs, l'augmentation de la rente est susceptible d'être mineure par rapport au statu quo, puisque le salaire augmente avec l'âge.

¹⁶ Le rendement sur le long terme des caisses de pension est supérieur à 4%. Une valeur plus basse a été choisie en raison des taux d'intérêt bas en vigueur actuellement.

¹⁷ Une femme travaille dans une SA et gagne 60 000 francs par année, 35'325 francs sont assurés (le salaire moins la réduction de coordination : 60 000 – 24 675 = 35 325). Si en revanche elle travaille dans deux SA et reçoit 30 000 de chacune (elle gagne donc la même somme totale que dans le premier exemple), on lui assurera 10 000 francs, car la déduction de coordination est réduite sur chacun des deux salaires. Ceux qui travaillent dans deux SA différentes, ne peuvent pas épargner de la même manière qu'une personne qui travaille dans une seule et même SA.

pour les particuliers dont le revenu annuel est inférieur à 84'600 francs. L'adaptation de la réduction de coordination n'est pas la solution. Il faut plutôt faire cesser la contrainte étatique qui met en danger les emplois. Les employeurs, renoncent à ces pratiques qui pour des questions de coûts, seraient en difficulté. Au lieu de l'application volontaire, cette solution devrait être poursuivie. Les employés à temps partiel, dont leur employeur n'applique pas cette pratique peuvent s'assurer eux-mêmes – par exemple, un 3ème pilier – et se constituer un capital vieillesse en plus du 2ème pilier. Ainsi, le soldisant désavantage des groupes cités peut être relativisé.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent que l'on renonce à une réduction de la déduction de coordination

Augmentation du salaire minimal assuré

Avec un salaire minimal assuré de 3'525 francs par an, la contribution annuelle est dans les cas extrêmes, de 400 francs. En revanche, les coûts administratifs représentent également 400 francs par personne et par an¹⁸ (même 800 francs dans les caisses de pension publiques¹⁹). En plus de la mesure présentée ci-dessous, la libéralisation du 2ème pilier, en tant que mesure en faveur de la baisse des coûts administratifs, devrait adapter le salaire minimal assuré et être aussi sensiblement augmenté de sorte à ce que l'épargne dépasse au moins les coûts administratifs.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent une augmentation du salaire annuel assuré

Assouplissement des règles d'investissement

Les possibilités de développement des caisses de pensions sont très liées à l'Etat. Cette vision unilatérale de sécurité (présumée) néglige de nombreuses autres possibilités et de nombreux rendements potentiels – en particulier dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêts. Il est important de pouvoir investir dans de nouvelles classes d'actifs. Les fonds de pension devraient être en mesure d'investir davantage dans les infrastructures telles que les barrages, les écoles ou les maisons de retraite. En raison de leur horizon de placement à long terme, cela représentera une opportunité idéale d'investissement. L'actuelle focalisation sur le marché suisse n'est plus actuelle. Une réflexion diversifiée et techniquement sûre crée une évaluation plus élevée des investissements étrangers. Les règles strictes, censées assurer la stabilité des fonds de pension suisses, conduisent à la situation inverse et doivent donc être assouplies.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent un assouplissement des règles d'investissement.

Libre choix de la caisse de pension

Dans un cas normal, les travailleurs adhèrent automatiquement à la caisse de pension de leur employeur. Etant donné que la propre retraite d'une personne devrait représenter une des plus importantes décisions de la vie, la situation actuelle est insatisfaisante aux yeux des Jeunes libéraux-radicaux. Cela est même très dangereux, puisque la concurrence est limitée et puisque l'employé doit espérer que l'employeur choisisse une caisse de

pension mal gérée, l'employé assumera les conséquences de ce mauvais choix en subissant les mesures d'assainissement. Pour les Jeunes libéraux-radicaux, il est donc clair que l'employé – comme c'est déjà le cas avec la caisse maladie – doit pouvoir choisir sa (ses) propre(s) caisse(s) de pension.

Ceux qui s'opposent au libre choix de la caisse de pension citent des exemples d'autres pays où le libre choix a eu des conséquences négatives²⁰. Ainsi, les coûts administratifs ont considérablement augmenté dans certains pays et le consommateur est submergé par la quantité d'informations. Vu que la population suisse ne manque pas d'exercice pour régler sa vie sans l'aide de l'Etat (p. ex. libre choix de la caisse maladie), ce dernier exemple devrait jouer un rôle mineur en Suisse. Les caisses de pension sont également susceptibles d'avoir un intérêt à offrir des solutions d'assurances transparentes et des portails de comparaison pourront aider les consommateurs à comparer les offres afin de choisir la meilleure assurance. Les coûts administratifs ne devraient pas augmenter comme cela peu se vérifier dans d'autres pays. Une étude menée pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS montre que dans de bonnes conditions, les coûts administratifs baissent dans un système avec un libre choix²¹. Avenir Suisse²² estime que l'on peut économiser près de 800 millions de francs par an avec le libre choix, ce qui représente 200 francs d'économie par personne. Ainsi, tous les assurés pourraient économiser jusqu'à 10'000 francs et bénéficier donc d'une pension plus élevée. En outre, l'employé a la possibilité de choisir entre une rente élevée (taux de conversion) et la sécurité (moins de risque). Ce changement n'apporte pas que des avantages financiers. L'employé pourra par exemple viser une caisse de pension en particulier, selon des critères éthiques comme, par exemple, une caisse qui renonce aux investissements dans les centrales nucléaires et les entreprises d'armement.

- Les Jeunes libéraux-radicaux exigent d'instaurer le libre choix de la caisse de pension pour chaque travailleur

Génération transitoire

Avec la baisse du taux de conversion, les personnes âgées doivent prendre en considération la réduction des prestations. Pour ne pas mettre en péril la réforme, le Conseil fédéral a défini la période de la génération transitoire et a proposé des mesures afin de leur garantir un niveau de prestations. Une des mesures comprend l'augmentation des taux de bonification, ce qui impliquerait une augmentation cachée des impôts pour la jeune génération. Les Jeunes libéraux-radicaux exigent que la Confédération présente à la population la réalité en démontrant que les prestations de retraite promises aujourd'hui sont surestimées et qu'une réduction correspondrait tout simplement à un réajustement. Ce sont à nouveau les jeunes qui doivent payer ces rentes trop élevées, comme ils le font déjà aujourd'hui. Au lieu de prendre des mesures alternatives ou de raccourcir la durée de la génération transitoire comme le suggèrent le Parlement et l'économie, il faudrait en revanche totalement renoncer à la génération transitoire et renoncer à certaines mesures sauf dans des cas particuliers. Tout

¹⁸ <http://www.pensionskassenvergleich.ch/pkvergleich/pkvergleich-2016/verwaltungskosten/index.php>

¹⁹ <http://www.blick.ch/news/wirtschaft/verwaltungskosten-drei-mal-hoehere-sozocken-uns-die-pensionskassen-ab-id3361831.html>

²⁰ Johannes Binswanger, Wahlfreiheit und Effizienz in der 2. Säule, in: NAVOS – Nachhaltige Altersvorsorge Schweiz, Wissenschaftliche Grundlagen, Zürich 2005.

²¹ Walter Ott, Baur Martin, Schmid Adrian und Keller Beat, Freie Wahl der Pensionskasse Machbarkeitsstudie, Zürich 2005.

²² <http://www.avenir-suisse.ch/20162/wie-die-schweiz-mit-freier-pensionskassen-wahl-viel-geld-sparen-konnte/>

retard dans l'ajustement du niveau de prestations à la réalité rallonge ce qui dure depuis longtemps, la redistribution abusive aux retraités par les jeunes.

En conclusion

Si nous ne faisons rien, notre génération ne verra la prévoyance vieillesse que dans les livres d'histoire suisse. Afin d'éviter cela, nous devons appliquer les mesures suggérées dans ce papier de position.

Afin d'assurer le financement durable de l'AVS, un mécanisme de frein à l'endettement doit être introduit afin de revenir à des finances équilibrées en augmentant l'âge de la retraite et en adaptant les prestations. Un même âge de référence pour tous, un âge flexible de la retraite et un financement basé uniquement sur les cotisations salariales contribuent à faire de l'AVS un système plus juste, plus libéral et plus transparent et permettront de soulager les personnes à faible revenu.

Dans le système de prévoyance professionnelle, les paramètres techniques doivent être dépolitisés. Grâce à un même taux de cotisation pour tous les âges, la discri-

mination existante actuellement serait abolie. Avec un libre choix de la caisse de pension pour tous les travailleurs, nous pourrions renforcer les principes de libertés et de responsabilité individuelle, avec à la clé des avantages et des rentes plus élevées pour les assurées, ainsi qu'une minimalisation des coûts.

Grâce à ces mesures, nous pouvons financer durablement les retraites, de manière plus équitable et ainsi accroître notre prospérité.

Mettons nous au travail et sauvons nos retraites !

En cas de questions

Andri Silberschmidt, a.silberschmidt@gmail.com,
Président des Jeunes libéraux-radicaux suisses
Patrick Eugster, patrick@patrick-eugster.ch, Auteur